

Contrat de Ville - Soutien aux commerçants - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la SAFC

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de Ville, la SAFC a versé une subvention de 12 928 F au titre du soutien aux commerçants.

Cette subvention est actuellement sur un compte d'attente à la Recette Municipale.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de cette subvention sur le compte 92.98.7478.30200 et à l'affecter en dépenses au compte 92.98.65748.30200 du budget de l'année 1997 afin de la répartir de la manière suivante :

* 3 600 F au Syndicat National des Commerçants non Sédentaires,

* 4 664 F à la Chambre de Métiers (animation commerciale du quartier Brulard),

le solde, soit 4 664 F, étant réservé à l'animation commerciale du quartier de Planoise.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.